

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE
Direction Départementale des Territoires

Beauvoir-de-Marc, Charantonnay, Châtonnay, Estrablin, Jardin, Meyrieu les Etangs, Moidieu-Détourbe, Pont-Evêque, Royas, Sainte Anne sur Gervonde, Saint-Jean de Bournay, Savas-Mépin, Vienne

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**concernant le projet de travaux de raccordement des effluents de la région Saint-Jeannaise sur le système d'assainissement de Vienne Sud
présenté par Vienne Condrieu Agglomération mandaté par la commune de Charantonnay et Bièvre-Isère-Communauté**

Par arrêté préfectoral n° 38-2024-155-DDTSE01 du 04 juin 2024, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite du lundi 24 juin 2024 à 08 h au mercredi 24 juillet 2024 à 17h30.

Au terme de la procédure, peut être adopté par un arrêté préfectoral une autorisation environnementale ou refus d'autorisation environnementale, au titre de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques et prenant en compte l'évaluation environnementale. L'autorité compétente pour prendre cette décision est le Préfet de l'Isère.

M. Jean-Pierre BLACHIER, ingénieur DRIRE retraité, a été désigné commissaire enquêteur sur la liste d'aptitude par le Tribunal Administratif de Grenoble pour conduire cette enquête.

Il sera présent, en mairie pour y recevoir les observations des intéressés sur le registre d'enquête, les jours et heures suivants :

- En mairie de **Saint-Jean-de-Bournay** : le lundi 24 juin de 8h à 12h
- Au siège de **Vienne Condrieu Agglomération, à Vienne** : le mardi 2 juillet de 13h30 à 17h
- En mairie de **Charantonnay**: le vendredi 5 juillet de 8h à 12h
- Au siège de **Vienne Condrieu Agglomération, à Vienne** : le mercredi 10 juillet de 8h à 12h
- En mairie de **Charantonnay** : le lundi 15 juillet de 15h30 à 18h30
- En mairie de **Saint-Jean-de-Bournay** : le mercredi 24 juillet de 13h30 à 17h30

Pendant toute la durée de l'enquête publique et afin que chacun puisse en prendre connaissance, est consultable en mairies de Saint Jean de Bournay, Charantonnay et au siège de Vienne Condrieu Agglomération aux jours et heures d'ouverture au public, le dossier d'enquête composé de :

- l'ensemble des pièces du dossier de l'enquête en version papier
- le registre d'enquête où chacun peut consigner ses observations.